



Parents d'enfant français.a but migratoire

Par **Boubesse77**, le **01/01/2017** à **22:12**

Bonjour,rnrnJe suis marier a un algerien sans papierrnDepuis 2 ans nous avons eu un enfantrnIl as 6mois j'ai decouvert sont homoseualiternIl as essayer de.me.prouver le.contrairernJ'ai deja porter plainte il.y a deux ans pour m'avoir etrangker avec une echarpe avec evanouissemnt rnSa maman et lui on tput fait pour que je la.retire rnIl.m'as manipuler etant amoureuse j'ai crue qu'il etais.sincere...sa maman etais au courant de sont homoseualite...aujourd'hui depuis qu'il as.apris que parent d'enfant francais es egale a avoir les.papiers...il es partit depuis 2 mois sans nouvelles pretextant une dispute..je prevuse que notre fils etais tres malade es as preferer sortir que venir chez le.medecin.. il n'as jamais aider avec le bebe et etais tres mechant avec ma grande de 6ans... il n'as jamais subvenue a nos besoin ni meme particioer a l'eduction ni entretien de l'enfant...il es sur d'avoir c'est papiers grace a notre fils et gagner le.divorce ..ma question es de savoir que puis je faire pour qu'il ne profite pas de nous ainssi il.m'as.menti il.es.homosexuel il etais pres a tout j'ai peur qu'il veuille la.garde juste pour ce regulariser il es arruver sans visa avec un faut passeport ...il n'as ni recipice ni rien il es partit avec ma piece d'identiter et le film de monacouchement il l'as briser je sais pas quoid faire pour eviter qu'il fasse c'est papiers sur notre dos et qu'il lenprenne mon fils ...j'ai des enregistrement ou il.dit qu'il prefere etre gay que rester avec moi je precise avoir etais plus qu'une femme une mere je l'entretenais et j'etais sincere avec lui ... il ya des conversation ou ilnparke des papiers qul auras en france ou il dit quil ramenera mon fils en algerie j'ai tres peur que doit je faire pour faire valoir mes droits et toute cette manipulation pour complice sa maman ... merci beaucoup..rnrnP.s: je suis dsl si je suis pas.sur le.bon forum

Par **amajuris**, le **02/01/2017** à **09:42**

bonjour,rnje vous conseille de faire un courrier à votre préfecture en indiquant que le père n'a

jamais participé depuis la naissance à l'entretien et à l'éducation de son enfant, qui est une des conditions pour obtenir un titre de séjour parent d'enfant français qui était le seul but recherché par cet homme.rnsalutations

Par **Boubesse77**, le **02/01/2017** à **12:56**

Bonjour ..rnrnJe vous remercie infiniment...rnPeut il me.prendre mon fils ,,,,si je divorce il.y aura une garde partager puis il.jouera sur sa pour avoir ces papiers...

Par **Visiteur**, le **02/01/2017** à **22:23**

Bsr, rnPremière chose, sign1ler son cas à la,préfecture. rnEnsuite, si le défaut d'intention matrimoniale paraît avéré et qu'il est établi que les époux ou l'un d'entre eux seulement se sont mariés dans le but d'atteindre un effet étranger ou secondaire au mariage, le mariage peut être annulé, sur le fondement des articles 180 et 184 du code civil, à la demande du procureur de la République ou d'un époux lui-même. rnVoyez vite un avocat.

Par **Boubesse77**, le **02/01/2017** à **23:14**

Bonsoir pragma...rnJe vous en remercie,mais j'ai.peur que cela ne.sert a rien ..aucun avocat pour accepter ce genre de.procedure ..et tout le.monde.me.dit qu'il es.parent d'enfant francais mais.je veux me.battre .. car cela m'as rendu malade et je veux proteger mon fils

Par **Visiteur**, le **04/01/2017** à **23:18**

Bsr, rnJe n'ai rien d'autre à ajouter pour ma part, bonne chance.rnPs/ merci de ne pas ouvrir d'autres filssur le même sujet.